

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2611

présenté par
Mme Perrine Goulet

ARTICLE PREMIER

Après l’alinéa 30, insérer l’alinéa suivant :

« k) Garantir aux agriculteurs le nécessaire accès à l’eau, notamment par l’installation de retenues hydrauliques en vue de contribuer à l’alimentation humaine ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à introduire dans les moyens généraux destinés à garantir la souveraineté agricole la question de l'accès à l'eau pour les agriculteurs. En effet, les évolutions climatiques viennent nécessairement questionner la question du partage de l'eau, mais également la protection de la biodiversité et de la production agricole.